OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	A.N.M INGENIÉRIE	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	889 362 414 00027	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	SAS	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3596
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. MONTEILLER Nicolas	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	09/07/2024
ADRESSE	16 Les Hauts de Septèmes Hameau	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	09/07/2024
	Nord 289 Avenue Baptistin Raphaël	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	09/07/2028
	13240 SEPTÈMES-LES-VALLONS	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
TÉL / FAX	07 83 33 29 72	**ASSURANCE(S)**	SMA BTP J29378V
EMAIL	n.monteiller@anm-ing.fr		

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

1B AMO EN ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION
- 1.5 ASSISTANCE A L'ANALYSE ECONOMIQUE CONJOINTE A LA PROGRAMMATION
  - 1.5 (A) Assistance à l'analyse économique conjointe à la programmation – Estimation du coût travaux (ET) : restructuration et bâti neuf

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux
- 2.3 Démolition / Désamiantage
  - 2.3.4 Prescription de Désamiantage

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 03 Septembre 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession.